

[Le fonctionnement en dispositif Itep : des premières données \[1\]](#)

Dans la perspective de la généralisation du fonctionnement des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (Itep) en mode « dispositif » fixée par la loi de modernisation du système de santé du 26 janvier 2016, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) tire quelques enseignements de cette organisation assouplie présentés en trois points : Le public des Itep : des garçons de 14 ans qui vivent à domicile ; Après l'entrée dans le dispositif, des parcours plutôt stables ; Vers la généralisation du fonctionnement en dispositif Itep.

La CNSA met également en ligne le [Rapport d'expérimentation de fonctionnement en dispositif Itep](#) [2] (ZIP, 12.17 Mo). Cet ensemble de trois documents présente « une synthèse de l'expérimentation sur les modalités d'accompagnement des enfants et des jeunes accueillis en Itep assouplies : le dispositif Itep ». Cette expérimentation a été menée entre 2013 et 2016 dans cinq régions.

- CNSA. (2016). Expérimentation de fonctionnement en dispositif Itep : observation du parcours des enfants ou jeunes sur l'année scolaire 2015-2016. Synthèse nationale.
- AIRE Pays de la Loire. (2016). Expérimentation d'un fonctionnement en dispositif ITEP « Participation des enfants/jeunes et de leurs parents ». État des lieux des pratiques et outils support à la participation. (Le document est accompagné de ses annexes)
- AIRE. (2016). Projet d'expérimentation de fonctionnement en « dispositif Itep » : restitution de l'état des lieux « Participation des enfants/jeunes et de leurs parents ».

[En savoir plus \[3\]](#)**Liens**

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/le-fonctionnement-en-dispositif-itep-des-premi%C3%A8res-donn%C3%A9es>

[2] http://www.cnsa.fr/sites/default/files/synthese_du_dispositif_itep_2015-2016.zip

[3] <http://www.cnsa.fr/actualites-agenda/actualites/le-fonctionnement-en-dispositif-itep-des-premieres-donnees>